



# ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE DU VOIRONNAIS

— Procédure à destination des Usagers du territoire —

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS MEDICAL DANS LES 48 HEURES ?



1

## Vous avez un médecin traitant

**Appelez en priorité votre médecin traitant.**

Chaque cabinet a sa propre organisation : certains réservent des créneaux pour les consultations urgentes ou non programmées.

☞ **Renseignez-vous auprès de votre médecin** pour connaître la procédure à suivre en cas de besoin rapide (appel, plateforme en ligne, horaires dédiés, etc.).

2

## Vous n'avez pas de médecin traitant et/ou votre médecin est indisponible

**Appelez le 15. Expliquez votre situation et demandez un rendez-vous avec un médecin de ville dans le cadre du Service d'Accès aux Soins (SAS).**

**Pourquoi appeler le 15 ?**

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) permet, après évaluation médicale par un régulateur, de vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre besoin de santé :

- un rendez-vous rapide avec un médecin généraliste disponible sur le territoire,
- un conseil médical,
- ou une orientation vers un autre professionnel de santé ou un service d'urgence si nécessaire.

☞ Pour les personnes **sourdes, malentendantes, aphasiques ou dysphasiques**, appeler ou envoyer un **SMS au 114**.

3

## Les autres solutions qui s'offrent à vous

### Centres de soins non-programmés

Si vous pouvez vous déplacer, vous pouvez vous rendre dans un centre de soins non-programmés pour des **petites urgences médicales** (plaie benigne, fièvre, douleur, etc.).

### Pharmacies

Certaines affections peuvent être prises en charge directement par votre pharmacien.

### Cabines ou bornes de téléconsultation

**Si votre état ne nécessite pas d'examen physique**, vous pouvez utiliser une cabine de téléconsultation équipée pour échanger avec un médecin à distance (tensiomètre, stéthoscope connecté, etc.).



# LES AUTRES SOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

## Les Centres de Soins Non-Programmés (CNSP)



Si vous pouvez vous déplacer, vous pouvez vous rendre dans un centre de soins non-programmés pour des **petites urgences médicales**.

### CENTRES DE SOINS NON-PROGRAMMÉS SUR LE TERRITOIRE :

Attention, les horaires d'ouvertures sont susceptibles de varier.

#### CNSP LE GRAND LEMPS



2 rue Lamartine,  
38690 Le Grand Lemps



*Ouverture les mardis, mercredis et jeudis.*  
Horaires : de 10h à 22h, sans rendez-vous.

*Le cabinet est équipé pour recevoir les soins non programmés de pédiatrie, ORL, sutures, petites traumatologies, syndrome abdominal aigu, pathologies cardio-respiratoires communes.*

#### CNSP SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS



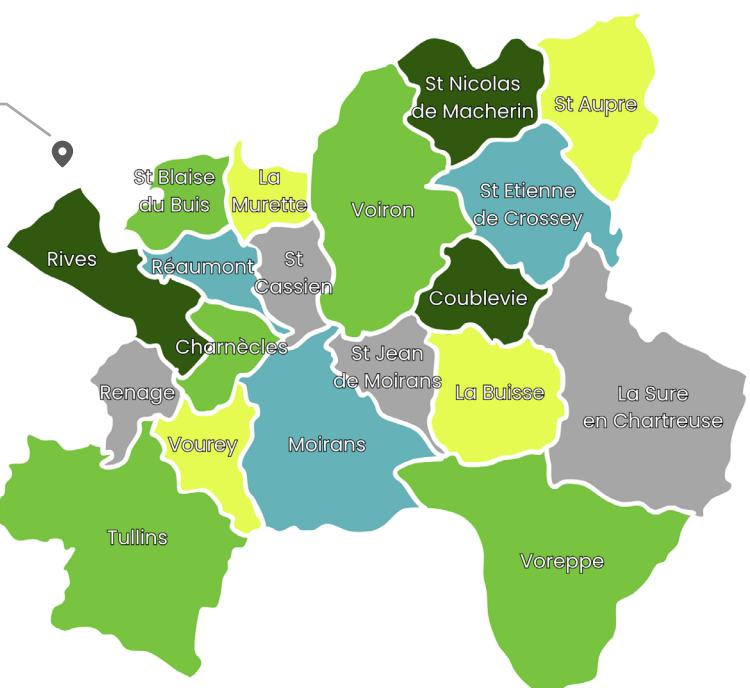
Maison Guérin, grande rue Octave Chevenas, 38590 St-Étienne de St-Geoirs



*Ouvert tous les jours de la semaine, 7j/7.*  
Horaires : de 10h à 22h, sans rendez-vous.

*Le cabinet est équipé pour recevoir les soins non programmés de pédiatrie, ORL, sutures, petites traumatologies, syndrome abdominal aigu, pathologies cardio-respiratoires communes.*

#### CNSP LE GRAND LEMPS



#### CNSP SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS

# LES AUTRES SOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

## Les Cabines ou bornes de Téléconsultation



Si votre état ne nécessite pas d'examen physique, vous pouvez utiliser une cabine de téléconsultation équipée pour échanger avec un médecin à distance (tensiomètre, stéthoscope connecté, etc.).



**Attention, le recours à la téléconsultation n'est pas conseillé dans les situations suivantes :**

- Enfants de moins de 3 ans ou n'ayant pas la capacité de s'exprimer correctement
- Les personnes peu à l'aise avec les outils numériques, en situation de handicap sensoriel (sourds, malentendants) ou ne maîtrisant pas la langue française
- Le renouvellement d'ordonnance sécurisée (Ex : Substances à base de Zolpidem, Prégabaline, Tramadol, Codéine ou substituts aux opiacés.)
- Accidents de travail et prolongation d'arrêt de travail
- Certificats médicaux (exception : garde enfants malade et absence scolaire)

### CABINES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE :

#### VOIRON

📍 **Grande Pharmacie de la gare**  
5 Av. Léon et Joanny Tardy  
Rdv via Doctolib

📍 **Pharmacie Michallet**  
4 rue Voltaire  
Rdv en pharmacie

📍 **Pharmacie de Voiron**  
17 bd Edgar Kofler  
Rdv via Doctolib

📍 **Pharmacie du Colombier**  
12 rue George Sand  
Rdv via Doctolib

📍 **Pharmacie Nouvelle**  
15 bd de Charavines  
Rdv en pharmacie

#### ST-JEAN-DE-MOIRANS

📍 **Pharmacie Saint-Jeannaise**  
90 rue veuve Emile Murge  
Rdv en pharmacie

#### LA BUISSÉ

📍 **M Pharma**  
59 chemin de la plaine  
Rdv via doctolib

#### TULLINS

📍 **Pharmacie de Tullins**  
11 Pl. Jean Jaurès  
Rdv en pharmacie

#### LA MURETTE

📍 **Pharmacie de la Murette**  
125 rue du bouchat  
Rdv en pharmacie

#### RIVES

📍 **Pharmacie de Rives / Hello Pharmacie**  
41 Avenue Jean Jaures  
Rdv en pharmacie

**Le recours à la téléconsultation ne doit pas être systématique.**

**Vous n'avez pas encore de médecin traitant ?** Remplissez le formulaire de recherche de médecin traitant disponible sur le site de la CPTS du Voironnais ou via ce QR Code.



➤ Ce formulaire permet à la CPTS de vous inscrire dans le dispositif de recherche active d'un médecin traitant sur le territoire. (Attention : le dépôt du formulaire ne garantit pas l'attribution immédiate d'un médecin.)

## En cas d'Angines et Cystites :

Vous pouvez vous rendre directement dans votre pharmacie de quartier sans ordonnance.

- ⌚ Test rapide orientation et diagnostique (TROD) **cystites** pour les femmes de 16 à 65 ans. Selon le résultat, le pharmacien peut délivrer un antibiotique ou réorienter vers un médecin.
- ⌚ Test rapide orientation et diagnostique (TROD) **angines** pour les personnes de plus de 10 ans. Selon le résultat, le pharmacien peut délivrer un antibiotique ou réorienter vers un médecin.



## L'ACCÈS AUX SOINS, C'EST AUSSI UNE QUESTION D'ORIENTATION : SUIVEZ LE BON PARCOURS !



✉ [contact@cptsduvoironnais.com](mailto:contact@cptsduvoironnais.com)

💻 <https://cptsduvoironnais.com>